



Séance du conseil communal du 29 juin 2021 à 17h00

Présents :

Gloden Michel, bourgmestre-président
Muller Jean-Paul, Weber Tom, échevins
Funk-Kiesch Josée, Hirtt Pierre, Pütz Aline, Breda Pierre, Goldschmit François, Rasic Marc,
Wilmes Raphael, conseillers
Legill Guy, secrétaire communal

Excusé : Willems-Kirsch Annette, conseiller (procuration accordée à M. Hirtt Pierre)

1. a) Personnel : Promotion d'un fonctionnaire

(Séance à huis clos)

A l'unanimité des voix le conseil communal accorde à un fonctionnaire une promotion au grade 13 dans la catégorie B, groupe de traitement B1, avec effet au 1^{er} août 2021.

1. b) Personnel : Création de postes

Avec 8 voix contre 3 (Hirtt, Pütz, Willems-Kirsch) le conseil communal décide de créer pour les besoins du Secrétariat communal, Service communication/relations publiques et Service festivités, un poste d'employé communal, groupe d'indemnité B1, sous-groupe administratif (anc. carrière D), à tâche complète et à durée indéterminée.

Avec 8 voix contre 2 (Pütz, Willems-Kirsch) et 1 abstention (Hirtt) le conseil communal décide de créer un poste de fonctionnaire dans le groupe de traitement B1, sous-groupe administratif (anc. rédacteur), pour les besoins du service technique, à plein temps.

A l'unanimité le conseil décide de créer pour les besoins du service Régie un emploi communal sous le régime du statut de salarié à tâche manuelle dans la carrière B du contrat collectif, statut travailleur handicapé, à temps plein et à durée indéterminée.

Avec 8 voix contre 3 (Hirtt, Pütz, Willems-Kirsch) le conseil communal décide de créer pour les besoins du service Régie un emploi communal sous le régime du statut de salarié à tâche intellectuelle, groupe de traitement C1, sous-groupe scientifique et technique (anc. carrière C) par analogie au règlement grand-ducal du 28 juillet 2017 déterminant le régime et les indemnités.

Avec 8 voix contre 3 (Hirtt, Pütz, Willems-Kirsch) le conseil communal décide de créer pour les besoins du service Régie deux emplois communaux sous le régime du statut de salarié à tâche manuelle dans la carrière B du contrat collectif, à temps plein et à durée indéterminée.

Avec 8 voix contre 3 (Hirtt, Pütz, Willems-Kirsch) le conseil communal décide de créer pour les besoins du service Régie un emploi communal sous le régime du statut de salarié à tâche manuelle dans la carrière E du contrat collectif, (pépiniériste-paysagiste), à temps plein et à durée indéterminée.

2. a) Finances : Etat des recettes à recouvrer à la clôture de l'exercice 2020

Le conseil communal décide unanimement d'admettre en reprises provisoires et en décharges aux services ordinaires et extraordinaires les sommes ci-après:

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Reprises provisoires	100.385,86.- €	
Décharges	1.365,20.- €	
Total	101.751,06.- €	

et d'accorder au collège des bourgmestre et échevins l'autorisation de poursuivre en justice les débiteurs qui figurent audit état conformément à l'article 83 de la loi communale.

2. b) Finances : Modifications budgétaires

Le conseil décide à l'unanimité de solliciter les crédits supplémentaires suivants :

3/120/612300/99003	Programme informatique WIGES	25.000,00
3/541/608122/99001	Blocs encastrables réutilisables pour entreposage composte et copeaux de bois	7.920,00
3/836/608122/99001	Conservatoires, cours de musique et écoles de musique – Petit équipement et matériel pédagogique	20.000,00
4/430/223280/21019	Achat et revalorisation touristique de l'ancien bateau « Marie-Astrid »	1.300.000,00
1/430/163000/21019	Subside du Ministère du Tourisme pour l'achat et la revalorisation touristique de l'ancien bateau « Marie-Astrid »	1.300.000,00
4/910/223480/19029	Achat de conteneurs pour classes d'écoles à Elvange	64.000,00
Total :		116.920,00.- €

et de diminuer le boni présumé fin exercice du budget, exercice 2021.

3. a) Enseignement : Organisation scolaire 2021/2022 de l'enseignement fondamentale

Le conseil communal décide à l'unanimité d'arrêter l'organisation provisoire de l'enseignement fondamental pour l'année scolaire 2021/2022.

3. b) Enseignement : Plan de développement des établissements scolaires PED

Avec toutes les voix le conseil arrête les plans de développement de l'établissement scolaire (PDS) pour la période 2021-2024 des établissements scolaires suivants:

- Zentralschoul Bech-Maacher
- Zentralschoul Elvange
- Zentralschoul Remerschen

3. c) Enseignement : Plan d'encadrement périscolaire PEP

Avec toutes les voix le conseil arrête les plans d'encadrement périscolaire (PEP) pour la rentrée 2021-2022 suivants :

- Zentralschoul Bech-Maacher/Maison Relais Schengen – Site Bech-Maacher
- Zentralschoul Elvange/Maison Relais Schengen – Site Elvange
- Zentralschoul Remerschen/Maison Relais Schengen – Site Remerschen

4. a) Projet d'assainissement de la Moselle supérieure : Station d'épuration de Perl-Besch : Lot , Wintrange, Phase 2 / Lot 6, Phase 1, Schengen / Lot 4S, Phase 1 : DL Schengen : Devis supplémentaires

Le conseil communal approuve unanimement

1. le devis supplémentaire s'élevant à 360.000,00.- € relatif au projet Lot 10 : Wintrange, Phase 2 : Rüb + Collecteur
2. le devis supplémentaire s'élevant à 960.000,00.- € relatif au projet Lot 6, Phase 1, Schengen
3. le devis supplémentaire s'élevant à 150.000,00.- € relatif au projet Lot 4S, Phase 1 : DL Schengen

4. b) Projet de pose d'une canalisation d'eaux mixtes à Elvange, Cité Waertzgaertchen : Devis supplémentaire

A l'unanimité des voix le conseil décide d'approuver le projet de travaux et fournitures dénommés « Projet de pose d'une canalisation d'eaux mixtes à Elvange, Cité Waertzgaertchen » : Devis supplémentaire au montant arrondi de 170.850,00.- € TTC, établi par le bureau d'études Infratec.

4. c) Réaménagement de l'aire de jeux derrière l'école à Bech-Kleinmacher – Cycle 1

A l'unanimité des voix le conseil décide d'approuver le projet de travaux et de fournitures dénommé « Réaménagement de l'aire de jeux derrière l'école à Bech-Kleinmacher – Cycle 1 » au montant de 95.000,00.- € TTC, établi le 16 juin 2021 par M. Pit Gloden, délégué à la sécurité.

4. d) Réaménagement de l'aire de jeux dans la cour de l'école à Bech-Kleinmacher – Cycles 2-4

A l'unanimité des voix le conseil décide d'approuver le projet de travaux et de fournitures dénommé « Réaménagement de l'aire de jeux dans la cour de l'école à Bech-Kleinmacher – Cycle 2-4 » au montant de 120.000,00.- € TTC, établi le 16 juin 2021 par M. Pit Gloden, délégué à la sécurité.

4. e) Réaménagement du terrain de sports de l'école à Elvange

A l'unanimité des voix le conseil décide d'approuver le projet de travaux et de fournitures dénommé « Réaménagement du terrain de sports de l'école à Elvange » au montant de 64.000,01.- € TTC, établi le 16 juin 2021 par M. Pit Gloden, délégué à la sécurité.

4. f) Projet de construction d'un hangar pour aviron à Schwebsingen

A l'unanimité le conseil approuve le projet de construction d'un centre national d'aviron au port de plaisance à Schwebsingen au montant de 1.375.894,20.- € Tva et honoraires inclus, établi par le bureau d'ingénieurs-conseils Best en concertation avec la Fédération nationale d'aviron.

Le projet est inscrit sur la liste des projets à subventionner dans le cadre du 10^e programme quinquennal d'équipement sportif..

5. a) Actes de vente

A l'unanimité des voix le conseil approuve un acte de vente par lequel la commune de Schengen vend à la s.a. GC REALISATIONS une partie du domaine public communal, inscrite au cadastre de la commune de Schengen, section BB de Burmerange, sise rue Joseph Kayser à Burmerange et adjacente à la parcelle n° 311/6283, plus amplement désignée comme lots 1, 2 et 3 sur le plan cadastral joint, établi par BEST G.O. portant le numéro 140219, d'une contenance approximative de 3,58 ares au prix de 140.040.- €. La vente est réalisée pour des raisons du redressement des propriétés dans l'intérêt de la réalisation du PAP « am Päsch » à Burmerange

5. b) Acte de cession gratuite

Avec toutes les voix le conseil approuve un acte de cession gratuite par lequel la commune de Schengen acquiert sur la société GC Réalisations s.a. le bien immobilier inscrit au cadastre de la commune de Schengen, section BB de Burmerange, comme suit:

Numéro	Contenance	Lieu-dit	Nature	Prix par are	Prix total
311/6356	13.60 ares	Rue Jos Kayser	Place voirie	-/-	-/-
311/6357	0,11 ares	Am Pesch	Place voirie	-/-	-/-
311/6358	0,01 ares	Rue Jos Kayser	Place voirie	-/-	-/-
311/6359	1,37 ares	Am Pesch	Place verte	-/-	-/-

L'acquisition est réalisée dans un but d'utilité publique, notamment l'insertion des fonds dans le domaine public

5. c) Acte de constitution de servitude

Unanimentement le conseil communal approuve un acte de constitution de servitude par lequel la société GC Réalisations s.a. accorde à la commune de Schengen sur la parcelle inscrite au

cadastre de la commune de Schengen, section BB de Burmerange, au lieu-dit « rue Jos Kayser », sous le N° 311/6369 une servitude de pose de conduite d'eau dans l'intérêt de la réalisation du PAP « am Päsch » à Burmerange.

6. Comité de pilotage Natura 2000 « Moselle-Luxembourg Est » : Désignation d'un délégué

Avec toutes les voix Michel Gloden, bourgmestre est nommé délégué du conseil communal de Schengen au sein du Comité de Pilotage Natura 2000 « Moselle-Luxembourg Est ».

7. a) Convention de collaboration dans le cadre de la collecte sélective des PMC avec Valorlux

Unaniment le conseil approuve la convention de collaboration dans le cadre de la collecte sélective des PMC (emballages en Plastique, boîtes Métalliques, Cartons à boisson) en vue de leur valorisation, conclue entre la commune de Schengen et l'asbl Valorlux .

7. b) CGDIS : Avenant au contrat de louage portant mise à disposition des biens immeubles

Unaniment le conseil approuve l'avenant N° I/2021 du 20 mai 2021 au contrat de louage portant mise à disposition de biens immeubles du 5 août 2020 entre le Corps grand-ducal d'incendie et de secours, établissement public et l'Administration communale de Schengen relatif à la renonciation à la mise à disposition de bâtiments, locaux ou surfaces extérieures de l'Annexe 3, sis 10, rue Auguste Liesch, L-5675 Burmerange.

8. Demandes de morcellement de terrains

Unaniment le conseil décide d'approuver

- le projet de morcellement de fonds sis à Wellenstein, inscrits au cadastre de la commune de Schengen, section WD de Wellenstein, sous les numéros 3264/5918, 3264/5919, 3322/5807 et 3322/5808, ceci conformément à la demande de morcellement du 15 mars 2021 de Mme Lombardi-Link Odilia, demeurant à Wellenstein, en vue de la création de sept lots distincts,
- le projet de morcellement de fonds sis à Wintrange, inscrits au cadastre de la commune de Schengen, section RA de Wintrange, sous le numéro 130/6806, ceci conformément à la demande de morcellement du 5 mars 2021 de Mme Marie Elise Bellwald, demeurant à Hesperange et M. Romain Bellwald, demeurant à Consdorf, en vue de la création de deux lots distincts,
- le projet de morcellement de fonds sis à Wintrange, inscrits au cadastre de la commune de Schengen, section RA de Wintrange, sous le numéro 261/7591, ceci conformément à la demande de morcellement du 22 avril 2021 de M. Charles Felten, demeurant à Wintrange, en vue de la création de deux lots distincts.

9. Motion relative au projet de loi « 7659 » modifiant la loi modifiée du 21 mars 2012 relative aux déchets

Unaniment le conseil décide une motion relative au projet de loi « 7659 » modifiant la loi modifiée du 21 mars 2012 relative aux déchets et invite le Gouvernement à demander à Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable à procéder à une transposition fidèle du texte de la Directive européenne (UE) 2018/850 et de respecter de ne pas aller au-delà des délais et des taux de la Directive en ce qui concerne la mise en décharge de déchets municipaux au Luxembourg.

10. Décision de principe relative à la refonte muséographique du Musée « a Possen » et le cofinancement par la commune

Avec 10 voix et 1 abstention (Pütz) le conseil décide de marquer son accord de principe relatif au projet de refonte muséographique du Musée « a Possen » et de cofinancer le projet à hauteur de 10% (220.000,00.-€) du cofinancement étatique à partir de l'exercice 2022.

Points supplémentaires à la demande des conseillers Hirtt, Pütz et Willems-Kirsch:

- a) Organisation d'une réunion d'information et de concertation avec la population au sujet du projet école Klosbam – Zentralschoul Schengen**
- b) Organisation d'un référendum dans le cadre du projet école Klosbam – Zentralschoul Schengen**

- a) Unanimement le conseil décide d'organiser une séance d'information publique après la rentrée scolaire en septembre/octobre 2021 au sujet du projet en question et ceci après avoir présenté le projet au personnel enseignant de la commune.
- b) Avec 7 voix contre 3 (Pütz, Weber, Willems-Kirsch) et 1 abstention (Hirtt) le conseil décide de ne pas donner suite à la demande d'organisation d'un référendum dans le cadre du projet école Klosbam – Zentralschoul Schengen.